



Numéro de l'acte	2025-101-DGSED
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-101

FINANCES : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'EXPLOITATION DE LA BASE FLUVIALE

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien BERNARD

Conseiller délégué au tourisme et à la transition alimentaire

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la mise à disposition du domaine public,

Vu la convention de mise à disposition d'une base fluviale par le conseil régional Nord/Pas-de-Calais signée le 25 septembre 1986 au bénéfice de la commune d'Arques,

Vu la volonté de la commune de valoriser la base fluviale et le bâtiment situé au 128 rue d'Alsace à Arques au travers d'activités ludiques et de plein air mais également de restauration,

Considérant que ce lieu de vie dont l'attractivité sera développée présente un intérêt économique, touristique et social pour la commune.

Considérant la nécessité de garantir la transparence et l'égalité d'accès à ce projet par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt en vue de recueillir les candidatures de porteurs de projets pour valoriser la base fluviale et le bâtiment attenant.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à retenir la candidature jugée la plus attractive au regard de l'intérêt communal, après réunion d'une commission AD HOC chargée d'émettre un avis simple sur les candidatures. Il est précisé dans cet article que les candidatures seront analysées selon des critères objectifs tels que la solidité du projet, l'expérience du porteur, la qualité de l'offre proposée, et les retombées pour la commune.

ARTICLE 3 : DESIGNÉ les membres suivants de la Commission AD HOC chargée d'émettre un avis simple sur les propositions relatives à l'AMI – Base Fluviale :

- Monsieur le Maire Président,
- Les membres de la commission municipale commerce, artisanat, animations et tourisme : Mme CARON, Mme REANT, Mme BODDAERT, M BERNARD, M CANLER, Mme BOCQUILLON
- Les techniciens de la Ville d'Arques.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile, notamment un bail commercial ou toute convention d'occupation, permettant au porteur de projet retenu de mettre en œuvre son activité dans les conditions définies par la commune.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

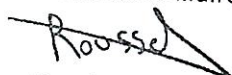
La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1^{er} OCT. 2025 et publication ou
notification le 2 OCT. 2025
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.